



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DE JANVIER 2019

I.INTRODUCTION

Le présent rapport du mois de janvier 2019, comme tous nos autres rapports mensuels, traite des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays. Il se veut très modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violation des droits humains commis au cours du mois de janvier, car bon nombre d'entre eux se font en cachette.

Nous procéderons par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale, laquelle nous permettra d'avoir une bonne appréciation des violations des droits humains dans notre pays.

Au point de vue sécuritaire, la paix et la tranquillité de la population ont été menacées dans plusieurs localités du pays.

Tout particulièrement, nous avons relevé :

- les exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD), tantôt contre des non-membres de leur parti dans l'intention de les contraindre à adhérer à leur parti, tantôt contre des personnes qui n'ont pas de moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées pour les élections de 2020,
- les exactions commises dans des actes de vol des biens de la population,
- des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques dans des bistrotts et dans les ménages,
- des attentats à la grenade, et
- les armes légères et de petits calibres qui pullulent dans la population ou qui sont retrouvées cachées dans la brousse.

Sur le plan politique, nous avons noté :

- des contributions forcées pour les élections de 2020, la construction des infrastructures du parti au pouvoir et la prise en charge des Imbonerakure qui ont été imposées à une population meurtrie par une misère sans précédent.
- les actes d'intimidation des personnes présumées avoir voté « Non » au référendum constitutionnel de mai 2018.
- le pillage organisé des biens des opposants politiques et d'anciens hauts gradés des forces de défense en exil.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues : ici, les victimes sont surtout les présumés opposants politiques, des militaires ex-FAB en activité

ou en retraite et toutes autres personnes qualifiées de rebelles ou de collaborer avec ces derniers du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du Service National des Renseignements (SNR) et des autorités administratives.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport réserve une bonne partie aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, en faisant ressortir autant que possible les catégories d'auteurs.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des corps sans vie retrouvés dans les cours d'eau, dans des buissons et dans d'autres endroits cachés. Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers se multiplient de plus en plus sans que les autorités habilitées prennent des mesures appropriées pour juguler le phénomène.

Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure qui commettent des bavures de toutes natures sans en être inquiétés. Dans certains coins du pays, ils se sont même substitués aux forces de sécurité.

Dans le présent rapport, nous réserverons également quelques lignes aux actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants imposés à la population, notamment aux personnes présumées être opposées au pouvoir ou de collaborer avec les rebelles ou encore qui n'ont pas les moyens de payer les contributions leur imposées. Les auteurs souvent pointés du doigt en sont les agents du SNR, Imbonerakure, les policiers et les autorités à la base.

Avant de conclure notre rapport, nous nous arrêterons sur la situation carcérale au cours de ce mois.

Nous terminerons en proposant quelques suggestions visant à décanter cette situation des droits de l'homme qui semble se compliquer, du jour au lendemain, dans notre pays.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de janvier 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par les exactions des Imbonerakure et cela, dans tous les coins du pays, des attaques des groupes et des personnes armées non identifiées, des attaques à la grenade et des dégâts des armes retrouvées ou saisies.

II.1.1. Des attaques des bandes armées

1- Dans la nuit du 24 janvier 2019 vers 21 heures, un groupe de personnes armées non identifiées a mené une attaque à l'arme lourde à la position militaire de la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda en province Cibitoke. Selon des sources sur place, 4 bombes ont été larguées en provenance de la RDC à 2 Km de la frontière entre le Burundi et la RDC. Selon les mêmes sources, plusieurs crépitements d'armes et de tirs à l'arme lourde ont été entendus à la position militaire de la transversale 3. Les mêmes sources ont indiqué que les militaires de la transversale 2 sont venus en renfort et l'affrontement a continué jusque vers 23 heures. Selon les mêmes sources, le bilan a été lourd surtout du côté des militaires burundais attaqués : une dizaine de militaires seraient morts, d'autres grièvement blessés et leurs effets militaires emportés par les assaillants. Le lendemain matin, plusieurs militaires et policiers étaient sur place pour constater les dégâts et sécuriser les habitants.

2- En date du 27 janvier 2019, un groupe armé a tendu une embuscade au niveau de la 8^{ème} transversale en commune Gihanga, province Bubanza qui aurait emporté la vie de 3 militaires burundais, tandis que 5 autres ont été grièvement blessés.

II.1.2. Des attaques à la grenade

1- En date du 5 janvier 2019, un ménage a été la cible d'une attaque à la grenade dans la commune Ntega, province Kirundo. L'explosion a fait trois blessés, le père et ses deux enfants. Le ménage visé est celui du frère de l'administrateur de la commune de Ntega. Selon les sources locales, les trois personnes ont directement été conduites dans une structure sanitaire pour des soins urgents. On note que les auteurs et le mobile de l'attaque sont restés inconnus.

2- En date du 19 janvier 2019, vers 1 heure du matin, une grenade a été lancée à la 12^{ème} avenue, numéro 87, quartier Mutakura, zone Cibitoke, Bujumbura Mairie par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, deux personnes sont mortes dont un policier,

APC Etienne NDUWAMUNGU et un civil, Cyriaque MUSUKU alias Musiri. Une autre personne a été blessée.

3- Dans la soirée du 26 janvier 2019, au marché de Musenyien commune Mpanda, province Bubanza, une grenade a explosé tout près des stands réservés à la vente des fruits. Il n'y a heureusement pas eu de perte en vie humaine, selon nos sources sur place.

4- Dans la nuit du 27 janvier 2019 vers 20 heures, huit personnes ont été blessées dans une explosion d'une grenade lancée par des personnes non identifiées dans un bar appartenant à Egide NDUWAYO, membre du parti CNDD-FDD et Imbonerakure. Ce bistrot se trouve à la 9^{ème} avenue du quartier Buterere I, zone Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, parmi les personnes blessées figurent le propriétaire du bistrot et 4 enfants. Selon la police, les enquêtes ont directement commencé.

II.1.3. Des armes retrouvées ou saisies

1- En date du 4 janvier 2019, au quartier Kibogoye de la ville de Muyinga, le prénommé Jérémie, Imbonerakure travaillant au Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE) à Muyinga, a été surpris en possession d'un fusil de type Kalashnikov à son domicile. Selon des sources sur place, cette arme a été saisie au cours d'une fouille perquisition opérée par des policiers intervenant après la tentative de Jérémie de tirer sur sa concubine. Jérémie a été arrêté et conduit à la prison de Muyinga.

2- En date du 9 janvier 2019, une grenade a été découverte à la fenêtre du bureau du Gouverneur de la province de Rumonge, Juvénal BIGIRIMANA, après le salut du drapeau national. Selon des sources sur place, la police a pu désamorcer cette grenade avant son explosion.

3- En date du 21 janvier 2019 vers 16 heures, une grenade a été retrouvée tout près du portail du bureau communal de Mpanda en province Bubanza. Selon des sources sur place, la personne ayant déposé cette grenade n'a pas été identifiée. La police a récupéré l'engin.

..... /

II.2. Du contexte politique

Le domaine politique a été dominé par des contributions forcées, l'intimidation des personnes présumées avoir voté « Non » au référendum constitutionnel et le pillage des biens des opposants politiques et d'anciens hauts gradés des forces de défense en exil.

II.2.1. Des contributions forcées pour les élections de 2020

Les contributions forcées pour les élections de 2020 se retrouvent dans tous les secteurs de la vie du pays. Dans le secteur de l'éducation, ces contributions sont également imposées aux élèves dont les parents ne cessent de contribuer, chaque mois, avec des retraits à la source et d'autres sommes forfaitaires imposées par leurs chefs hiérarchiques (pour les fonctionnaires de l'Etat) ainsi que les contributions pour chaque ménage. Tout cela pèse très lourd à une population burundaise menacée par une misère sans cesse croissante.

Selon des sources locales, les responsables scolaires dressent les listes des enseignants qui n'ont pas encore donné les 2.000 FBU comme contribution aux élections de 2020. D'après certains enseignants, les responsables des établissements scolaires profitent des réunions pédagogiques pour collecter cette somme auprès des enseignants. Ils menacent d'acheminer les listes des enseignants qui ne donnent pas ces contributions au ministère de tutelle. Ce dernier aurait donné une date limite de collecte aux directeurs. Ces enseignants font savoir qu'ils donnent cet argent pour sauver leur peau. Ils estiment que la collecte de ces contributions constitue une injustice et une violation de la loi.

Les enseignants comme tous les fonctionnaires contribuent chaque mois à raison d'une somme de 5000 FBU par individu. Ils dénoncent ces contributions forcées accompagnées de menaces contre ceux qui veulent se soustraire à cette mesure.

Dans certains établissements scolaires, les responsables scolaires se font aider par des élèves Imbonerakure qui détiennent des reçus à délivrer en cas de contribution par les élèves. Chaque élève doit donner 1.000 FBU. Ceux qui tardent à payer sont menacés de renvoi. Ils déplorent ces contributions forcées et demandent au gouvernement d'arrêter de maltraiter la population burundaise.

Voici quelques cas illustratifs :

1- Depuis le 2 janvier 2019, sur les collines Rango, Rama et Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, une campagne de collecte forcée des contributions aux élections de 2020 se fait, porte à porte, par le prénommé Angelo, chef de zone Rango, accompagné par Philibert BIGIRIMANA, chef des Imbonerakure sur la colline Rango.

Selon des sources sur place, cette autorité a donné un ultimatum à toute personne qui n'aura pas encore cotisé jusqu'au 15 janvier 2019, qu'elle n'aura plus droit d'aller cultiver ses champs, d'accéder au marché et de bénéficier des soins de santé. Cette menace a inquiété toute la population de ladite colline.

2-En date du 9 janvier 2019 matin, Rémy NDARUFATIYE, directeur du Lycée communal de Butaganzwa en province Ruyigi, a chassé tous les élèves qui n'avaient pas encore payé la somme de 1.000 FBU pour contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, les cours n'ont pas été dispensés car la majorité des élèves ont été renvoyés pour chercher cette contribution.

3-Des sources de la province Mwaro ont indiqué que les administrateurs des communes de cette province ont mis à la disposition des directeurs des écoles secondaires des quittances pour faire payer, par force, aux élèves âgés de 16 ans et plus, la contribution de 1.000 FBU pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, en date du 10 janvier 2019, le directeur du Lycée Technique Mwaro, Etienne BIGIRIMANA a renvoyé les élèves qui n'avaient pas encore payé cette contribution. Les autres directeurs ont mis en garde les élèves qui n'auront pas payé cette contribution jusqu'au 15 janvier 2019.

4-En date du 11 janvier 2019, le responsable communal des Imbonerakure et en même temps directeur de l'ECOFO Nyabitsinda, commune Nyabitsinda, province Ruyigi a chassé les élèves qui n'avaient pas encore payé la somme de 1.000 FBU de contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, les cours ont été suspendus car la majorité des élèves n'avaient pas encore donné cette contribution.

5-En date du 14 janvier 2019, le Directeur du Lycée communal Mpumbu, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, a chassé les élèves de cet établissement qui n'avaient pas encore payé les 1.000 FBU de contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, il a chassé des élèves âgés de 18 ans et plus.

6-Des sources ont indiqué qu' en date du 14 janvier 2019, tous les enseignants de la DPE Ruyigi ont été forcés à payer 2.000 FBU pour les élections de 2020 en plus de 5.000 FBU retenus chaque mois à la source sur leurs salaires, 2.000 FBU que chaque ménage doit payer, 1.000 FBU pour la construction du stade, 2.000 FBU pour le parti au pouvoir et 1.000 FBU pour les élèves du secondaire. Selon des sources sur place, toutes les sommes collectées seront directement acheminées à la DPE qui, à son tour les déposera au Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de la formation professionnelle. Selon les mêmes sources, ce ministère déposera alors le montant collecté à la BRB en guise de contribution pour les élections de 2020.

7-En date du 23 janvier 2019 matin, Claver NDAYISHIMIYE, Directeur du Lycée Communal Bururi, en commune et province Bururi, a chassé tous les élèves de cet établissement qui seront en âge de voter en 2020 et qui n'avaient pas encore payé 1.000 FBU de contribution pour les élections qui auront lieu au cours de la même année.

II.2.2. Des autres contributions exigées à la population.

1- En date du 18 janvier 2019, le Gouverneur de la province Makamba, Gad NIYUKURI, a exigé aux chefs des différents services de cette province de contribuer à raison d'une somme allant de 5.000 à 20.000 FBU, pour la construction du bureau provincial. Selon des sources sur place, au cours d'une réunion tenue dans la salle communale de Makamba, il leur a amené un panier pour déposer leurs contributions alors que cette activité ne figurait pas sur les points à l'ordre du jour. Selon les mêmes sources, il a dressé un bout de papier pour que ceux qui n'avaient pas cette somme à payer sur place confirment la somme à payer plus tard.

2-En date du 20 janvier 2019, depuis 6 heures du matin, sur toutes les collines de la commune Gitaramuka, province Karuzi, des Imbonerakure ont tendu des barrières pour arrêter tous les passants et collecter, par force, les cotisations de 2.000 FBU pour la construction du stade moderne de Karuzi. Selon des sources sur place, personne ne passait sans montrer une preuve de paiement ou payait sur place.

3-Du 24 au 26 janvier 2019, sur le terrain de l'aérodrome, au quartier Yoba en commune et province de Gitega, le parti CNDD-FDD a organisé une croisade nationale d'action de grâce et de collecte d'offrandes pour la construction d'un autel d'alliance dudit parti. Les habitants ont été contraints de participer à cette croisade pendant les heures de travail. Les véhicules de l'Etat ont été utilisés pour déplacer des hauts cadres venus de toutes les provinces du pays. La police a empêché la libre circulation des personnes et le commerce a été perturbé. Les préparatifs de cet évènement ont eu lieu dans toutes les provinces du pays en date du 23 janvier 2019. Selon des sources sur place, des Imbonerakure accompagnés par des responsables du parti CNDD-FDD ont mené une collecte forcée des vivres et de l'argent auprès de la population sans distinction d'appartenance politique ni religieuse. Les agents de cette collecte sillonnaient tous les ménages de porte à porte exigeant ces contributions.

..... /

II.2.3. De l'intimidation des personnes présumées avoir voté « Non » au référendum constitutionnel.

En date du 10 janvier 2019, sur la colline Burengo, commune Matongo, province Kayanza, une réunion organisée par le chef de cette colline, assisté par le prénommé Ferdinand, représentant provincial du parti CNDD-FDD ainsi que Célestin MINANI, représentant communal du même parti a été tenue à l'intention de la population. Selon des sources sur place, lors de cette réunion, Célestin MINANI a dit que ceux qui ont voté «NON» lors du référendum constitutionnel du 17 mai 2018 sont connus et la plupart sont des enseignants et vont être punis sérieusement.

II.2.4. Du pillage des biens d'opposants politiques et d'anciens hauts gradés des forces de défense en exil.

Au cours du mois de janvier 2019, un pillage systématique de plusieurs maisons d'opposants et d'anciens hauts gradés des forces de défenses en exil a été opéré par des agents de la police et du Service National des Renseignements Burundais.

Dans cette série de pillages, figure le pillage de la résidence du Général Philibert HABARUGIRA et celle du Lieutenant Colonel Eduard NSHIMIRIMANA, qui a eu lieu le 2 janvier 2019 au quartier Kinanira, commune Muha en Mairie de Bujumbura.

Notons que ces pillages sont consécutifs aux déclarations de la Ministre de la justice et garde des sceaux qui avait annoncé, le 13 décembre 2018, l'intention des autorités de spolier et de revendre des maisons "dans lesquelles des armes auraient été saisies" depuis le début de la crise 2015.

L'APRODH avait relevé le risque de ces actes illégaux qui ne visent que les biens des personnes vivant en exil et opposés au gouvernement. Les actes de pillage et d'occupation illégale par la police sont venus confirmer ces craintes.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours du mois de janvier 2019, les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratives et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et/ou portées disparues n'ont cessé de se multiplier.

Voici quelques cas illustratifs :

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

1- En date du 2 janvier 2019, Félix NAHIMANA, ex-FAB et sous-officier en fonction de la FDNB dans la 5^{ème} Division, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Makamba par des policiers sur ordre de Gad NIYUKURI, Gouverneur de la province Makamba. Selon des sources sur place, il a été interpellé sur un montage orchestré par son épouse Jacqueline NIBARUTA, infirmière au CDS Gisenyi en commune et province Makamba, montage selon lequel son mari voulait rejoindre une rébellion qui se prépare pour attaquer le Burundi à partir du Rwanda. Selon les mêmes sources, cette femme est en conflit avec son mari.

2- En date du 4 janvier 2019, quatre personnes ont été illégalement arrêtées sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba. Parmi les 4 personnes, un certain KANYONI et son beau-frère ont été appréhendés par l'administrateur de la commune Kibago et le responsable du SNR en province Makamba. Selon les témoins, KANYONI a été malmené lors de son arrestation avant d'être embarqué à bord d'un véhicule du SNR.

3- Dans la matinée du 10 janvier 2019, cinq personnes à savoir Emmanuel NIYONGANJI, enseignant à l'ECOFO Busaga, Mélance IRAMUBONA, Rénovat NINTERETSE, Pascal AHISHAKIYE et Jean Bosco NIYOMWUNGERE, tous de la colline Busaga, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge, ont été arrêtés par Arthémon NIYONKURU alias Ntibaheke, commissaire communal de police à Burambi et ex-PMPA. Selon des sources sur place, ils ont été détenus au cachot de la police à Murago, au chef-lieu de la commune Burambi. Selon les mêmes sources, ils sont accusés d'avoir effacé les écrits se trouvant sur un monument du parti CNDD-FDD. Des sources sur place ont annoncé que les voisins des personnes interpellées n'ont cessé de dénoncer ces arrestations qui ne viseraient uniquement que des membres des partis d'opposition.

4- En date du 13 janvier 2019 vers 5 heures du matin, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, des policiers commandés par le prénommé Gilbert, Commissaire communal de police, ont arrêté une femme surnommée Maman Irakoze, âgée de 58 ans, membre du parti CNDD-FDD et l'ont conduite au cachot communal de police. Selon des sources sur place, cette femme a été arrêtée à la place de son mari prénommé François accusé de vendre des médicaments frauduleux. Les mêmes sources ont indiqué qu'avant de l'arrêter, une fouille perquisition pour chercher ces médicaments a été opérée dans son ménage mais rien n'a été trouvé.

5- En date du 13 janvier 2019, Adrien SIBOMANA, membre de la coalition Amizero y'Abarundi sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, a été arrêté et sérieusement torturé par la police. Selon des sources policières, il a été conduit et incarcéré dans le cachot de la brigade policière de Buganda. Sa famille a témoigné en précisant que la raison de son arrestation est liée aux mobiles politiques, car il a refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Et d'ajouter qu'on leur a refusé de lui donner de quoi manger, et la famille a peur que leur enfant puisse mourir de faim dans la maison de

détention. La famille et le responsable de la coalition Amizero y'Abarundi ont demandé sa libération immédiate, considérant que son interpellation et son incarcération sont abusives.

6- En date du 15 janvier 2019, vers 6 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Hyacinte NKURUNZIZA, âgée de 45 ans, infirmière à l'hôpital de Buhiga, a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Buhiga, puis transférée au commissariat provincial de police à Karuzi, par des policiers conduits par Phocas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga et représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, elle a été accusée de confisquer le patrimoine de l'Etat. Selon les mêmes sources, des policiers ont fouillé le ménage d'Alexis NDABAZI alias Ngozi (époux de l'inculpée), exilé et ancien membre du comité provincial du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Ils y ont trouvé 8 tambours qui étaient utilisés par le parti FNL, aile d'Agathon RWASA, pendant les propagandes pour les élections de 2010. Selon les mêmes sources, Hyacinthe NKURUNZIZA a été relâchée en date du 18 janvier 2019 par François HARERIMANA, procureur de Karuzi.

7- En date du 19 janvier 2019, Salathiel NTAKAMURENGA, ancien représentant provincial du parti CNDD-FDD à Mwaro et ex-inspecteur provincial de l'enseignement dans cette même province, originaire et résidant de la commune Nyabihanga, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Nyabihanga avec 2 autres personnes, respectivement les prénommées Innocent et Oscar, sous l'ordre de l'administrateur de la commune Nyabihanga, Adrien NTUNZWENIMANA. Selon des sources sur place, les 3 personnes étaient dans une fête d'échanges de vœux de nouvel an avec leurs collègues dans leur club sportif. Après la réception, ils ont été arrêtés par l'administrateur communal les accusant de recruter des rebelles et de faire des réunions illégales. Selon les mêmes sources, ils ont été relâchés sous l'ordre de cette même autorité en date du 21 janvier 2019, vers 10 heures.

8- En date du 20 janvier 2019, vers minuit, Clovis NDIKUMANA, âgé de 25 ans, de la colline Marembo, commune Busoni, a été arrêté par des Imbonerakure dirigés par Hatari, chef de cette colline. Selon des sources sur place, Clovis NDIKUMANA a été conduit au cachot de Busoni, le 21 janvier 2019 puis transféré, le lendemain, au commissariat de police à Kirundo où il a été détenu. Selon les mêmes sources, il a été accusé de détenir une arme à feu de type pistolet. Clovis NDIKUMANA venait de se rapatrier du Rwanda en date du 6 janvier 2019.

9- En date du 20 janvier 2019, sept personnes ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition effectuée depuis la 10^{ème} jusqu'à la 14^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, elles ont été relaxées après avoir donné une rançon variant entre 2.000 à 10.000 FBU. Selon les mêmes sources, ces personnes ont été arrêtées après une explosion de grenade lancée par un inconnu, tôt le matin du même jour.

10- En date du 20 janvier 2019, des agents de la police ont arrêté Clovis NDIKUMANA sur la colline Marembo, commune Busoni, province Kirundo. Des témoins rapportent que les agents de police étaient accompagnés de miliciens Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il s'agit d'une arrestation arbitraire, basée sur de fausses accusations de possession d'armes à feu. Les agents de police n'ont pourtant rien trouvé au domicile de la victime lors d'une fouille et perquisition. Des proches rapportent que le jeune homme a été victime d'un récent séjour au Rwanda. On note également que plusieurs personnes ayant séjourné au Rwanda ont été régulièrement victimes de disparitions forcées, de torture et d'arrestations arbitraires.

11- En date du 20 et 21 janvier 2019, deux jeunes gens de la colline Kabanga, commune Busoni, province de Kirundo ont été arrêtés par la police sur accusation d'avoir participé aux entraînements des groupes rebelles situés en République Démocratique du Congo. Le 1^{er} connu sous le sobriquet de Jaguar a été arrêté le 20 janvier vers 20h à son domicile et conduit au cachot de police situé à Kabanga où il a été torturé par des Imbonerakures et la police. Et l'autre de la même colline a été arrêté le 21 janvier 2019 et conduit également dans le même cachot. Les deux personnes ont ensuite été transférées au cachot du commissariat à Busoni où ils ont été détenus. Selon nos sources, ce sont des purs montages envers les membres des partis d'opposition.

12- En date du 22 janvier 2019 vers 9 heures du matin, Jean Luc NIYOYITUNGIYE, âgé de 35 ans, du site de déplacés de Kabanga, depuis 1993 et enseignant de l'ECOFO Kididiri, a été arrêté par des Imbonerakure envoyés par l'honorable Jean Baptiste NZIGAMASABO alias Gihaha. Selon des sources sur place, il a été accusé de recruter des rebelles de la composante sociale tutsi dudit site pour les envoyer en RDC. Selon des sources sur place, il a été acheminé au cachot de la commune Busoni et transféré au commissariat de Kirundo. Selon les mêmes sources, il a été libéré le 25 janvier 2019 après une fouille et perquisition de sa maison au cours de laquelle ont été trouvés des reçus et des quittances de toutes les contributions exigées par les autorités.

13- En date du 22 janvier 2019, sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Madjidi MANIRAKIZA, âgé de 30 ans, célibataire, originaire de la zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, a été arrêté, accusé d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA par un Imbonerakure prénommé Jean Claude puis remis à Jean Népomuscène DUSENGUMUREMYI, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Jean Népomuscène DUSENGUMUREMYI l'a conduit au cachot de la zone Rubirizi où il a été récupéré, le même jour, par Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province Bujumbura Rural. En date du 25 janvier 2019, la famille a été informée par téléphone que Madjidi MANIRAKIZA est à la prison de Murembwe, en province Rumonge mais n'a pas été autorisée de lui rendre visite.

14- En date du 29 janvier 2019, des agents de la police ont arrêté Anne Marie SINZUMUNSI, représentante du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) dans la province Bubanza. Des proches rapportent que l'arrestation était

dirigée par le chef de poste de police de Buringa. Anne Marie SINZUMUNSI a été libérée le 31 janvier 2019, sans qu'elle ne soit informée des raisons à l'origine de sa détention.

15- En date du 30 janvier 2019, des membres de la milice Imbonerakure ont arrêté Jonathan NDIKUMWENAYO, Alain SINDIMWO et Jacques NDAYIZEYE sur la colline Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke. Des proches rapportent que les victimes sont des membres actifs de la coalition de l'opposition Amizero y'Abarundi. Les miliciens les accusaient de préparer leur départ pour la République Démocratique du Congo (RDC) pour y rejoindre des groupes rebelles. Ils rapportent, en outre, que ces 3 jeunes hommes avaient refusé d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Ils notent également la complicité du chef du service des renseignements de Cibitoke, Venant MIBURO, qui a embarqué par la suite les 3 membres de l'opposition, sans indiquer à leurs familles leur lieu de détention.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- En date du 6 janvier 2019, un prénommé Amissi, pêcheur, a disparu dans les eaux du Lac-Tanganyika à Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, Thomas NINTERETSE, capitaine de l'équipe de pêche de Karonda, Michael SINKUNDIWE, Elias BIZIMANA et Jean Marie NZIGIYIMPA, tous travaillant sur la même équipe de pêche ont été mis en détention en date du 7 janvier 2019, après un interrogatoire de la police sur sa disparition.

2- En date du 6 janvier 2019, un jeune homme prénommé Ernest, âgé de 18 ans, commerçant à Gitega, est porté disparu sur la colline Kiyange, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi. Selon des sources sur place, des gens non identifiés l'ont arrêté près de son domicile à Kiyange et l'ont conduit vers une destination inconnue et depuis lors sa famille ne l'a plus revu.

3- En date du 12 janvier 2019, une fille prénommée Claudine, âgée de 12 ans, originaire de la colline Mazita, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, a été portée disparue. Selon des sources sur place, elle a été enlevée près de son domicile par une femme nommée NAHIMANA, âgée 45 ans, membre de la Ligue des Femmes du parti CNDD-FDD. Elle l'accusait de lui avoir volé une chèvre. Selon les mêmes sources, NAHIMANA n'a pas été inquiétée et l'administration communale saisie par la famille de la victime a annoncé qu'elle est entrain de faire des enquêtes. Depuis lors, cette fille est introuvable.

4- En date du 14 janvier 2016, Salvator NIYONSABA, résidant sur la colline Gitwa en commune Makamba, province Makamba, a été enlevé puis porté disparu. D'après sa femme, Salvator a été arrêté par les agents du SNR de Makamba. Son épouse s'est rendue chez l'administrateur de la commune de Makamba pour s'informer de la situation de son mari mais ce dernier lui a dit de laisser le SNR faire son travail.

5- En date du 16 janvier 2019, sur la colline Maramvya (à la 13^{ème} transversale), zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Jean Claude NSENGIYUMVA, âgé de 21 ans, menuisier, fils de NDINZEMENSHI et NYABENDA, originaire de la colline Gasarara, commune Nyabiraba, province Bujumbura Rural, a été arrêté par un Imbonerakure appelé Darius NTAMAVUKIRO alias Muswi. Selon des sources sur place, Jean Claude NSENGIYUMVA a été remis à l'OPJ nommé Tinya qui l'a mis au cachot de la zone Maramvya. En date du 17 janvier 2019, le responsable du SNR en commune Mutimbuzi, Joe Dassin est venu le prendre et l'a remis à Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province Bujumbura Rural. Selon les mêmes sources, Gérard NDAYISENGA a conduit Jean Claude NSENGIYUMVA vers une destination inconnue. La famille a cherché dans tous les cachots mais ne l'a pas retrouvé.

6- En date du 20 janvier 2019 vers 12 h30, Patrick MURWANEZA est sorti disant qu'il va au rendez – vous avec quelqu'un qu'il n'a pas précisé. Depuis ce jour, personne ne l'a plus revu et même son téléphone portable était éteint. Sa famille a cherché le leur partout dans les cachots et hôpitaux mais en vain. Elle a, dès lors, commencé à désespérer que leur fils aurait été enlevé et porté disparu. Précisons que Patrick MURWANEZA venait de rentrer de l'Ouganda où il s'était réfugié.

7- En date du 22 décembre 2015, Pascal NDMURUKUNDO a été enlevé à la Gare du nord, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon nos sources, il a été enlevé par Joseph Mathias NIYONZIMA alias Kazungu, agent du SNR. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite par cet agent du SNR vers une destination inconnue.

Bref, au moins 43 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 15 autres ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de janvier 2019.

II.4. Du contexte social.

Le côté social a été caractérisé par 2 faits principaux :

1- La pénurie du carburant avec comme conséquences, la montée des frais de transport pour les voyageurs et pour les produits alimentaires. Dans la Mairie de Bujumbura, les passagers devaient faire la queue, durant plusieurs heures, pour attendre des bus de transport en commun ; ce qui a perturbé, à plus d'un titre les activités que ce soit au niveau du secteur public que des privés.

2- Le phénomène des marchés qui sont incendiés les dimanches a repris au cours du mois de janvier 2019. En effet, le marché de Matana en province Bururi a été incendié le 13 janvier 2019 et la population de cette commune se trouve dans une pauvreté extrême. Des habitants de cette commune font savoir que tous les kiosques du marché et les marchandises à l'intérieur ont été consumés et les pertes sont énormes. Précisons que les auteurs de cette incendie ne sont toujours pas connus comme ceux des autres marchés malgré les enquêtes qui sont vite déclarées.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITEPHYSIQUE DES PERSONNES.

III.1. Présentation générale

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont, tout au long du mois de janvier 2019, cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays. Elles ont été caractérisées surtout par la découverte de corps sans vie dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

La population attribue les cas de cadavres retrouvés dans ces conditions aux Imbonerakure ainsi qu'aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient inquiétés par qui que ce soit.

Voici certains cas :

1- En date du 1^{er} janvier 2019, trois corps non identifiés ont été retrouvés sans vie en état de décomposition sur la colline Bubogora en commune Gatara en province Kayanza. Selon des sources locales, les victimes sont d'une même famille et présentaient des blessures de poignard sur leurs corps. Une personne suspectée a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquête.

2- Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2019, sur la colline Namande, commune Rusaka, province Mwaro, Cécile GATETE, veuve âgée de 80 ans et sa petite fille Audrey BUKEYENEZA, âgée de 20 ans (élève à l'école fondamentale de Shombo), ont été tuées à leur domicile à la machette et au gourdin par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, leur travailleur domestique du nom de Liévin AKIMANA a été identifié comme présumé assassin et a été arrêté. Ce dernier a tenté de se suicider avec du poison mais ses proches l'ont surpris juste après l'acte. Il a été conduit au CDS Yanza pour des soins médicaux. Le mobile de ce meurtre est resté inconnu.

3- Dans l'avant – midi du 3 janvier 2019, le corps sans vie de Tharcisse NTAHOMVUKIYE, âgé de 67 ans, membre du parti CNDD-FDD, de la colline Mazita, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, a été retrouvé dans la rivière Gatara séparant les collines Mazita et Ruhuma de la même commune. La cause et les circonstances de sa mort ne sont pas connues.

4- En date du 3 janvier 2019, vers 16 heures, Emile NTAHIRAJA, commerçant, échangeur de monnaie a été tué par balles dans une embuscade tendue par des bandits à bord de deux motos sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ce commerçant revenait du marché communément appelé «

KwaBuhinja » se trouvant sur la colline Murambi de cette commune, sur la frontière burundo-tanzanienne. Les meurtriers ont pris le large avec son argent après le forfait sans être identifiés.

5- En date du 4 janvier 2019, sur la colline Mukimba, zone Mukungu, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Désiré NIHORIMBERE, âgé de 24 ans, lauréat de l'Université des Grands Lacs, au Département de la Santé Publique, a été tué par des personnes non identifiées à l'aide des bâtons et des couteaux. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

6- En date du 4 janvier 2019, dans le quartier Nyabagere, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un certain Katahuti, chauffeur de taxi voiture, a été découvert mort étranglé. Selon des sources locales, ce taxi man aurait été assassiné par des personnes à bord d'un véhicule double cabine le soir du 3 janvier 2019.



Sur notre image : le corps du taximan Katahuti.

7- Dans la matinée du 7 janvier 2019, sur la colline Busimba, zone Bugarama, commune et province Muramvya, le corps sans vie d'Emmanuel MBONIMPA, âgé de 50 ans, a été retrouvé pendu sur un arbre, dans une brousse, tout près de son domicile. Selon le chef de zone Bugarama, Denis NZOHABONAYO, les circonstances de sa mort sont restées inconnues.

8- En date du 7 janvier 2019, Léopold NTSEMBEYÉKO âgé de 60ans de la colline Kibogoye, zone et commune Kayokwe, province Mwaro a été retrouvé sans vie dans un marais de la rivière Kayokwe, à environ 1 km du chef - lieu de la commune Kayokwe. Selon des sources sur place, 8 présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat provincial de Mwaro pour des raisons d'enquête. Selon l'entourage, des conflits fonciers seraient à l'origine de ce crime.

9- En date du 9 janvier 2019, le corps sans vie de Naphtal MPAWENIMANA, âgé de 60 ans, a été retrouvé dans un champ de manioc sur la colline Mukoma, commune Mabayi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime présentait des blessures sur son corps. D'après un membre de la famille, des conflits miniers seraient à l'origine de l'assassinat. La famille a demandé que des enquêtes soient menées pour faire la lumière sur ce crime.

10- En date du 9 janvier 2019, sur la colline Mutara en commune Marangara de la province Ngozi, le nommé BARINAKANDI a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources locales 7 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

11- Dans la nuit du 11 janvier 2019, sur la colline Kayonza, commune Bugabira, province Kirundo, Denise NYABENDA (30 ans) a été tué par son époux prénommé Emmanuel. Ce dernier a directement été arrêté par la police.

12- Dans la nuit du 13 janvier 2019, le nommé NYABARAHHA, âgé de 36 ans, a été tué. Selon des sources sur place, sa famille l'a retrouvé mort, le lendemain, dans la vallée de Rweza (près du chemin), sur la colline Rweza, commune Gisozi, province Mwaro. Selon les mêmes sources, il revenait d'une fête de levée de deuil sur la même colline et en rentrant il est passé dans un cabaret où est vendu le vin de banane.

13- Dans la nuit du 13 au 14 janvier 2019, Yves MUNEZERO, habitant de la zone Bwiza (à la 5^{ème} avenue), commune Mukaza, Bujumbura Mairie, a été battu à mort dans la localité de Mugoboka, quartier Mutanaga Sud, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. La victime avait une maladie mentale et était en crise. Elle aurait été arrêtée dans la localité de Mugoboka par des jeunes non identifiés qui l'ont accusé d'être un rebelle en mission de reconnaissance du terrain. Le chef de zone de Rohero a décidé d'enterrer son cadavre dans la matinée de lendemain. Après la nouvelle, sa famille dit regretter la décision du chef de zone Rohero et réclame justice.

14- En date du 15 janvier 2019 matin, le corps sans vie d'Arsène NDABIHAWENIMANA, résidant au quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, chef de service électricité à l'aéroport International de Bujumbura, membre de la milice Imbonerakure du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans un caniveau près du CDS appelé « chez NTIBA » et du camp GMIR en zone Kinama. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes comme quoi il avait été étranglé. Selon les mêmes sources, en date du 14 janvier 2019, vers 17 heures, il avait répondu à un appel téléphonique puis il était parti à la rencontre de la personne qui l'appelait et il n'est pas revenu. La police a annoncé avoir entamé des enquêtes.

15- En date du 15 janvier 2019, sur la colline Bugiga, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana, un corps sans vie d'une personne non identifiée âgé d'au moins 20 ans été retrouvé dans une plantation de riz. Selon des sources sur place, le corps présentait des traces montrant qu'il avait été ligoté avant d'être tué. Selon les mêmes sources,

l'administration communale et la police ont conduit ce cadavre à la morgue de l'hôpital de Gihofi.

16- En date du 16 janvier 2019, sur la colline Gihororo, à environ 5 kilomètres du chef-lieu de la province Kayanza, sur l'axe Kayanza-Kanyaru, commune et province Kayanza, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'au moins 30 ans, a été retrouvé dans un caniveau, égorgé et les bras ligotés derrière le dos. Selon les sources sur place, le corps présentait des traces et des blessures montrant qu'il a été torturé avant d'être tué. Les mêmes sources ont indiqué que son visage était caché par un morceau de tissu. Et d'ajouter que ce cadavre avait été déposé à cet endroit, dans la nuit du 15 au 16 janvier 2019, par un véhicule dans lequel se trouvaient des personnes en tenue civile.

17- Dans la nuit du 16 janvier 2019, sur la colline de Kanyinya, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Méthode GISHATSI et son fils Mélance NTIRANYIBAGIRA, âgé de 15 ans, ont été tués poignardés par 4 hommes non identifiés lorsqu'ils rentraient chez eux. Selon des sources sur place, après la mort de ces deux personnes, les habitants de la localité en colère se sont fait justice en tuant Nicolas NDUWIMANA de la colline Kiyabu dans la même commune et la même province. Il a été tué à coup de gourdins accusé d'être l'auteur du double meurtre. D'après le chef de zone, ces meurtres seraient liés aux conflits fonciers. Deux personnes ont été arrêtées dans la matinée du 18 et incarcérées dans les cachots de la police à Muriza pour des raisons d'enquêtes.

18- En date du 18 janvier 2019, sur la sous-colline Gihasha, colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, le corps sans vie d'Ildéphonse NDUWIMANA, âgé d'environ 45 ans, a été retrouvé tout près de chez lui. Selon des sources sur place, cet homme a été tué, décapité et amputé d'un bras, à l'aide d'une machette, par des gens non identifiés. Selon les mêmes sources, le mobile de ce meurtre est lié à la sorcellerie. La victime a été enterrée le même jour au cimetière de Gatereni, en présence de l'administration communale et provinciale. Un certain SINANIRANYE, présumé auteur du meurtre, a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

19- En date du 20 janvier 2019 vers 6 heures, un corps sans vie d'Emery NTIHARIRIZWA, âgé de 26 ans, cabaretier, résidant au centre Vyegwa, de la colline Gitasi, commune Mwumba, province Ngozi a été retrouvé sur la colline Mparamirundi, commune Busiga dans la même province. Selon des sources sur place, Emery NTIHARIRIZWA avait été enlevée, le 14 janvier 2019, dans son cabaret à Vyegwa. Selon les mêmes sources, le corps de la victime était ligoté et présentait des traces de blessures montrant qu'il avait été étranglé.

20-Dans la nuit du 20 au 21 janvier 2019, un homme connu sous le sobriquet de Firmasoni a été tué par des habitants du quartier Mugomere, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, cet homme a été lynché lors d'une tentative de vol dans un ménage. La police a arrêté 3 présumés auteurs pour des raisons d'enquête.

21- En date du 21 janvier 2019 vers 20 heures, sur la colline Butihinda, zone Cumba, commune et province Muyinga, Emelyne MIBURO a été tuée par son mari, Roger NZOYIHERA. Selon des sources sur place, cette dame a été frappée violemment par son mari lors d'une dispute et elle est morte sur le champ. Roger NZOYIHERA a été arrêté par la police et conduit au cachot de la police judiciaire à Muyinga.

22-En date du 25 janvier 2019 vers 23 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Simon NSANZERUGEZE, commerçant et représentant-adjoint du parti FNL aile d'Agathon RWASA au niveau communal, a été tué, à son domicile. Selon des sources sur place, son corps présentait des traces qui montraient qu'il a été battu à coups de gourdins et de bâtons. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure de cette localité sont pointés du doigt comme présumés auteurs.

23-En date du 25 janvier 2019, sur la colline Gahwazi et plus précisément dans un endroit appelé Kidwebezi, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, le corps sans vie d'un homme nommé SINDAKIRA, chauffeur, a été trouvé dans un canal d'eau, près d'un champ de riz. Selon des sources sur place, la victime était allée travailler dans un champ de riz. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs et le mobile de ce crime n'ont pas été connus.

24-Dans la nuit du 26 janvier 2019, sur la colline Busimba, zone Bugarama, commune et province Muramvya, le corps sans vie d'Innocent NIVYAYOa été retrouvé dans la brousse. Selon des sources sur place, le corps était décapité, amputé des bras et la langue arrachée. Six (6) personnes dont Anthère NGENDAKURIYO, Directeur de l'ECOFO Busimba, ont été arrêtées par la police et détenues au cachot de la police à Muramvya pour des raisons d'enquête.

25-Dans la nuit du 26 janvier 2019, Ernest CIZA, résidant sur la colline Gisuma, zone Rugabano, commune Mwakiro, province Muyinga a été assassiné par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Ernest CIZA a été attaqué lorsqu'il rentrait d'un bistrot et il a été poignardé. Selon la police, les enquêtes ont directement démarré.

26-Le soir du 27 janvier 2019, un jeune homme d'environ 30 ans a été retrouvé sans vie dans la rivière Ruvyironza, tout près du central hydroélectrique, sur la colline et zone Gasunu, commune Giheta, province Gitega. Selon le chef de zone de Gasunu, l'identité de

la victime n'a pas été connue. Pour lui, cette personne aurait été tuée ailleurs puis jetée dans la rivière Ruvyironza. Il a ajouté que le corps de la victime présentait des blessures et du sang dans les narines. Elle a été enterrée le lendemain matin par les habitants en collaboration avec des éléments de la police de la protection civile.

27- Le 27 janvier 2019 vers 21 heures, sur la colline de Kijumbura, commune Giteranyi, province de Muyinga, Zacharie NDAYIZEYE, cabaretier, a été tué, frappé à l'aide d'une matraque par son voisin. D'après des sources locales, une femme cliente a refusé d'obtempérer aux ordres de son mari qui l'obligeait à rentrer. A ce moment, le cabaretier est intervenu pour faire arrêter la dispute. C'est ainsi que le mari de la femme s'est retourné contre le tenancier du bistrot soupçonné d'entretenir des relations amoureuses avec la femme. Le cabaretier a été frappé sur la tête. Il a rendu l'âme au district sanitaire de Masaka. L'auteur du meurtre et sa femme ont tous été arrêtés.

28- Dans la nuit du 27 janvier 2019, au niveau de la 8^{ème} transversale en commune Gihanga, province Bubanza, 3 militaires ont été tués et 5 autres ont été blessés dans une attaque des hommes armés en provenance de la réserve naturelle de la Rukoko, selon des sources locales.

29- En date du 31 janvier 2019, quatre hommes non identifiés ont été retrouvés sans vie sur la transversale 6, sur la colline Kaburantwa, commune de Buganda, province de Cibitoke. D'après l'entourage, les corps des victimes ont été charriés par la rivière Rusizi.

Bref, au moins 41 personnes ont été tuées et 21 autres blessées au cours du mois de janvier 2019 comme le montre le tableau ci – dessous :

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	3	5	1	0	4	6
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	1	0	0	1	4	9	5	10
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Karusi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	5	0
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	3	0	0	1	3
Makamba	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Muyinga	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Ruyigi	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0
Total	0	0	0	0	15	3	3	9	23	9	41	21

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de janvier 2019, au moins 17 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés.

Les victimes sont surtout des membres des partis politiques de l'opposition tels que le FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi » ainsi que toutes autres personnes qui ne contribuent pas pour les élections de 2020 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Selon la population, ces actes sont commis surtout par les Imbonerakure et les agents du SNR, dans des cachots clandestins et cela, presque quotidiennement.

Voici quelques cas emblématiques:

1- En date du 1^{er} janvier 2019, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Samuel YAMUREMYE, âgé de 14 ans, gardien des chèvres chez le prénommé Emmanuel, Imbonerakure et DAF de l'hôpital de référence de Karuzi, a été arrêté, torturé avant d'être conduit au cachot du commissariat provincial de police par le prénommé Nestor alias Benurire, représentant provincial des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'avoir violé Christa, une fille d'Emmanuel, âgée de 3 ans. Selon les mêmes sources, la torture a eu lieu à la permanence provinciale du parti CNDD-FDD et la victime a été menacée d'être jetée dans une grande fosse si elle n'acceptait pas le viol dont il était accusé.

2- En date du 3 janvier 2019, sur la colline Rukana, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, Ananias BUKURU, âgé de 23 ans, membre du parti CNDD-FDD, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par un groupe d'Imbonerakure conduit par un certain Bakari. Selon des sources sur place, Ananias a été accusé d'avoir manifesté sa joie après que des policiers tanzaniens aient tué un Imbonerakure nommé Théophile MANIRAKIZA, originaire de la localité, qui semait la terreur à Cibitoke.

3- En date du 3 janvier 2019, sur la sous-colline Muhagaze, colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, le nommé NTIRONGWA et son fils KANYONI ont été tabassés et menacés d'être tués par des Imbonerakure en présence de Zénon NISHIMWE, administrateur de la commune Kibago et Blaise NGOMIRAKIZA, responsable du SNR en province Makamba. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'avoir participé à l'assassinat d'Emile NTAHIRAJA, un commerçant de cette localité. NTIRONGWA a été tabassé et a été évacué à Mabanda pour des soins médicaux tandis que son fils a été arrêté et embarqué à bord d'un véhicule du SNR.

4- Dans la nuit du 6 janvier 2019 vers 20 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Sixte NTAKORI, représentant communal du parti UPD-Zigamibanga, a été tabassé, à son domicile, par des Imbonerakure dont les prénommés Anicet alias Zirye, Paul alias Guguna, Léonidas, Louis et Ngangari alias Muzehe ainsi que Bagaza. Selon des sources sur place, il était accusé d'être opposant du pouvoir CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il est allé se faire soigner à l'hôpital de Musemase trouvant dans la même commune.

5- En date du 6 janvier 2019, sur la sous-colline Gisito, colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, le dénommé NZEYIMANA, membre de la Coalition « Amizero y'Abarundi », a été tabassé et blessé grièvement au niveau de la gorge par Daniel KUBWIMANA, représentant zonal des Imbonerakure et Directeur de l'ECOFO Murehe. Selon des sources sur place, la victime a porté plainte mais Daniel n'a pas été inquiété.

6- En date du 6 janvier 2019, sur la colline Nkurye, commune Giharo, province Rutana, Jean Marie MINANI, membre du FNL aile d'Agathon RWASA, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, des Imbonerakure dirigés par Gervais BIGIRIMANA ont fait sortir Jean Marie MINANI de chez lui, l'ont conduit dans un marais où ils l'ont tabassé. Il a dû payer une rançon de 200.000 FBU pour ne pas être tué. Sa femme a dû amener cette somme d'argent afin de le libérer.

7- En date du 7 janvier 2019, vers 20 heures, au cabaret, sur la colline Musagara, zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, le prénommé Ventus, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a subi de traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par Gérard et Joseph, tous Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir refusé d'adhérer à leur parti, le CNDD/FDD. Il a été tabassé à l'aide des bâtons. Selon des sources sur place, des policiers de cette localité les ont arrêtés et détenus dans le cachot du poste de police de Musongati.

8- En date du 8 janvier 2019 vers 20 heures, sur la colline Munyika, zone Kayero, commune Mpinga - Kayove, province Rutana, le prénommé Jérôme, commerçant et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été battu à l'aide des bâtons au niveau des pieds et des hanches par Donatien, Dieudonné et Eliphaz, tous Imbonerakure. Ils l'accusaient d'avoir vendu leur charbon de bois sans leur donner de l'argent. La victime a été conduite au CDS Kayero mais les présumés auteurs sont restés libres.

9- En date du 12 janvier 2019, sur la colline Kavumu, commune et province Kayanza, Jean MANIRAMBONA, élève à l'ECOFO Ruganza I, en classe de 9^{ème} année, résidant de la commune Kabarore, a été tabassé et fracturée au niveau des côtes par deux

Imbonerakure tous prénommés Gervais alors qu'il se rendait à l'école. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de ne pas participer aux travaux communautaires. Il a passé quelques jours dans le coma à l'hôpital de Kayanza. Les présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au commissariat de police à Kayanza.

10- En date du 16 janvier 2019, sur la colline Mirombero, zone et commune Murwi, province Cibitoke, Balthazar NZEYIMANA, âgé de 25 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par des Imbonerakure dirigés par Emmanuel BUKURU. Selon des sources sur place, Balthazar NZEYIMANA a été accusé d'avoir dit que le président NKURUNZIZA va partir comme Joseph KABILA, le président de la RDC.

11- En date du 25 janvier 2019 vers 19 heures, sur la colline Nguko, zone Maramvya, commune Shombo, province Karuzi, le prénommé Pepino a été attaqué, battu et dépouillé de son argent et de son téléphone portable par 2Imbonerakure dont le prénommé Vincent. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'accusaient de s'enivrer et de dormir sur leur passage. Selon les mêmes sources, les deux Imbonerakure ont été arrêtés et conduits au cachot communal de Shombo par des policiers.

V. DES CAS DE VIOL.

Dans notre pays, les violences sexuelles et basées sur le genre en général et le viol en particulier restent une triste réalité malgré l'existence d'une loi qui les réprime et des instances chargées de faire appliquer cette loi à tous les échelons. Les auteurs de ces actes ignobles ne cessent de raffiner leurs tactiques d'attaque pour ne pas être démasqué car ils savent que la sanction est très lourde. Dans des provinces où la population n'est pas suffisamment sensibilisée, ces auteurs essaient de corrompre les autorités à la base pour faciliter le règlement à l'amiable afin qu'il n'y ait pas de poursuite judiciaire.

Voici quelques cas illustratifs de cette violence :

1- En date du 14 janvier 2019, vers 19 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, O. N., âgée de 33 ans, a été violée par son voisin Dieudonné NSAVYIMANA, âgé de 40 ans quand elle rentrait du cabaret situé sur cette colline.

Selon des sources sur place, le présumé auteur avait une machette et il l'a utilisée pour terroriser la victime. Selon les mêmes sources, celle-ci a crié et les voisins sont intervenus. Ils ont alors arrêté l'auteur et l'ont conduit au cachot communal de police à Bugenyuzi.

2- En date du 15 janvier 2019, sur la colline, commune et province Muramvya, Y.N., âgée de 16 ans, originaire de la colline Masango, zone et commune Muramvya, a été violée par Joachim NDAYIKENGURUKIYE, policier du commissariat de Muramvya, affecté à la prison de Muramvya. Selon des sources sur place, le violeur a été attrapé en flagrant délit dans une propriété appartenant au Lycée de Muramvya. Il a été arrêté et détenu au commissariat provincial avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 16 janvier 2019.

VI. DE LA SITUATION CARCELRALE

Le tableau ci-dessous présente la situation carcérale au 31 janvier 2019

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
<i>Bubanza</i>	100	479	137	5	317	20							3	4	479,00%
<i>Bururi</i>	250	251	101	8	125	17							5		100,40%
<i>Gitega</i>	400	1260	671	59	500	30							13	6	315,00%
<i>Mpimba</i>	800	4036	1936	112	1920	68							11	13	504,50%
<i>Muramvya</i>	100	865	377	18	434	36							4	6	865,00%
<i>Muyinga</i>	300	480	154	16	288	22							5	1	160,00%
<i>Ngozi (F)</i>	250	105		32		66		4		3			11	7	42,00%
<i>Ngozi (H)</i>	400	1545	738		807										386,25%
<i>Rumonge</i>	800	1318	395	30	869	24							9	2	164,75%
<i>Rutana</i>	350	430	158	13	241	18							3	3	122,86%
<i>Ruyigi</i>	300	650	260	18	349	23							1	3	216,67%
<i>CMCL Ruyigi</i>	72	57					1		56						79,17%
<i>CMCL Rumonge</i>	72	75					23		52		3				104,17%
Totaux	4.194	11.551	4.927	311	5.850	324	24	4	108	3	3	-	65	45	275,42%
			4.927+311=5.238		5.850+324=6.174		24+4=28		108+3=111		3	-	65+45=110		

La population pénitentiaire est de 11.551 détenus + 110 nourrissons = **11.661**

Le nombre de prévenus est de 5.238 adultes + 28 mineurs = **5.266**

Le nombre de condamnés est de 6.174 adultes +111 mineurs = **6.285**

La lecture de ce tableau révèle que les maisons de détention du pays sont pleines à craquer sauf dans 2 maisons seulement :

- la prison de Ngozi/Femmes où les effectifs sont moins de la moitié de la capacité d'accueil soit 105 sur 250.
- le Centre de rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi de Ruyigi (CMCL) où il y a 57 détenus pour une capacité d'accueil de 72 mineurs en conflits avec la loi.

Dans l'ensemble, la population pénitentiaire est presque le triple de la capacité d'accueil: 11.551 personnes sur une capacité d'accueil de 4.194. Cela étant, les conditions de détention en général et l'hygiène en particulier laissent à désirer et une épidémie qui surviendrait serait catastrophique.

Il est aussi intéressant de se référer aux taux d'occupation des prisons de notre pays pour montrer que la situation carcérale est inquiétante : les 2 maisons mentionnées ci – haut restent avec des taux d'occupation inférieurs à 100% soit 42.00% et 79.17% alors que les autres établissements enregistrent des taux d'occupation dépassant de loin 100%. A titre d'exemple, la prison de Muramvya a un taux d'occupation de plus de 8 fois la capacité d'accueil soit 865,00%, Mpimba plus de 5 fois soit 504,50%, Bubanza près de 5 fois soit 479,00%, ...

Sans doute, pareille situation est occasionnée par le nombre très élevé des prévenus qui passent trop de temps sans être jugés (détention illégale), notamment les détenus politiques et d'autres personnes qui se voient arrêtées et collées de lourdes infractions du simple fait qu'elles ne sont pas du parti au pouvoir, ont refusé d'y adhérer ou sont des partis d'opposition. Ces chiffres sont aussi gonflés par le fait des détenus acquittés qui restent longtemps dans des prisons en attente de l'exécution du jugement, donc sans être libérés. Enfin, certains détenus sont libérés après le jugement ou après avoir purgé leur peine et sont arrêtés à nouveau par les Imbonerakure, les agents du SNR ou les policiers et reconduits dans les prisons alors qu'il n'y a pas une autre infraction commise, mais simplement pour les raisons déjà évoquées.

Dans ce cas, il y a lieu de se demander si les droits humains préoccupent les gestionnaires des maisons pénitentiaires et les autorités judiciaires de ce pays ?

VII. CONCLUSION

Le présent rapport vient de montrer qu'au Burundi, les violations des droits humains restent une triste réalité. Tout au long du mois de janvier 2019, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées ici et là dans notre pays. Des familles n'ont cessé de pleurer les leurs tués, retrouvés cadavres ou enlevés sans espoir de les retrouver ou, tout au moins, de connaître les bourreaux afin qu'ils soient traduits en justice.

Dans plusieurs localités du pays, les Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans aucun reproche. Des personnes sont tuées de jour comme de nuit, des citoyens sont arrêtés injustement et mis au cachot. D'innombrables personnes subissent des actes de torture, des traitements inhumains, cruels et dégradants ou voient leurs biens spoliés par les Imbonerakure sans qu'aucune autorité administrative, policière ou qu'un responsable du parti CNDD/FDD ne leur vienne en aide. En pareille situation, la population est presque laissée pour compte.

L'APRODH ne le dira jamais assez, cette situation pour le moins préoccupante doit changer. Il faut que des mesures soient prises dans les plus brefs délais pour juguler ce malaise social caractérisé par des violations flagrantes et quotidiennes des droits humains. Pour cela, il faudrait:

- Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi: ici, nous interpellons les instances judiciaires à tous les niveaux de compétences, qui bien des fois fléchissent devant les injonctions de l'Exécutif.
- Désarmer et encadrer les Imbonerakure par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens artisans du respect des droits humains et de la paix: les corps de sécurité ainsi que les dirigeants du parti au pouvoir doivent jouer leur rôle.
- Ne pas continuer à verrouiller l'espace politique en malmenant les militants des partis d'opposition afin de favoriser le pluralisme au Burundi: les autorités administratives à tous les niveaux doivent se départir de l'esprit de militantisme vulgaire et opter pour une compétition politique honnête.

Ainsi, les uns et les autres auront œuvré pour le retour de la confiance, de la tranquillité et de la paix sociale auxquelles tout un chacun aspire pour réaliser son épanouissement.

FIN *** FIN ***** FIN**